



Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

N^o réf. : GZU/IGA/870/09

Ville de Genève Administration centrale Reçu le: 19 NOV. 2009 Membre CA dir: Position: A traiter par: Copies:

PR 687

Monsieur le Maire
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève

Genève, le 3 novembre 2009

Diffusion
M. Pagani
Mme Salerno
MM. Tornare
Mugny
Maudet
Moret
Burri
Aegerter
Machereil
Mmes Charollais
Fauconnet-Faotti
MM. Krebs
Lévrier
Zagato
Emeterio
Thierrin
Schweri
SCM
Service juridique
Dossiers et documentation
Mis

Concerne : Ratification de l'accord entre le Conseil administratif, l'Eglise protestante de Genève et Monsieur Thierry Leyne en vue de se soumettre à toutes les conditions qu'imposera le plan localisé de quartier N° 29588

Crédit de 1 000 000 F destiné à l'acquisition de 1416 m² de terrain à l'Eglise protestante de Genève et au versement éventuel d'une indemnité aux bénéficiaires de la servitude de restriction d'affection N° 44321

Autorisation accordée à l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) de 99 ans à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, pour la construction du bâtiment B3 sur la parcelle issue du remembrement foncier prévu dans le plan localisé de quartier N° 29588

Autorisation accordée au Conseil administratif de convertir l'accord et l'octroi du DDP précités en actes authentiques

Monsieur le Maire,

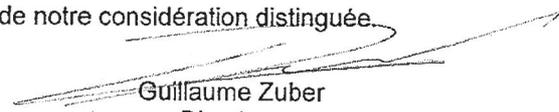
Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de votre commune du 13 octobre 2009, relative à l'objet visé en marge, et vous informons que nous en transmettons copie aux :

- Département des finances
- Département des constructions et des technologies de l'information
- Registre foncier
- Surveillance des communes, secteur des finances communales
- Département des institutions
- Surveillance des communes, secteur des actes communaux

afin d'en obtenir les préavis nécessaires.

Nous vous informons que nous acceptons pour cette fois la clause générale mentionnée au point 5 de la délibération, mais vous saurions gré de bien vouloir, à l'avenir, détailler clairement dans les délibérations toute nouvelle constitution de servitude.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.


Guillaume Zuber
Directeur

Copie pour information :

- Direction générale de l'aménagement du territoire

Date réelle d'affichage : 22 octobre 2009
Date légale d'affichage : 22 octobre 2009
Fin délai référendaire le : 1er décembre 2009